

DOSSIER DE PRESSE

Dijon, le 24 mai 2018

Vers le Projet Régional de Santé 2018-2022 :

Faire le choix de la prévention

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse	p.2
1 500 décès évitables chaque année en Bourgogne-Franche-Comté	p.3
La prévention universelle : des environnements et des pratiques favorables à la santé	p.4
La prévention des risques environnementaux	p.5
La prévention dans les 13 parcours de santé	p.6
Prévention de proximité et prévention thématique	p.7

Communiqué de synthèse

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté arrêtera son nouveau Projet Régional de Santé dans les prochaines semaines. Cette feuille de route détermine les priorités du système de santé en région pour les années 2018-2022. Parmi les grandes orientations : faire le choix de la prévention. Le 24 mai à Vesoul, le directeur général de l'ARS en a présenté les enjeux.

Développer l'activité physique adaptée auprès des populations prioritaires : cet objectif fait partie des actions inscrites dans le Projet Régional de Santé (PRS) de Bourgogne-Franche-Comté.

Jeudi 24 mai, les acteurs du parcours d'accompagnement sportif pour la santé, dispositif régional de « sport sur ordonnance », se sont réunis au complexe sportif de Pontarcher, à Vesoul, en présence du directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, Pierre Pribile et du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), Patrice Richard. Un médecin, un éducateur sportif, une patiente bénéficiaire, ont pu témoigner tour à tour de l'intérêt de ce dispositif porté par le Réseau Sport Santé Bourgogne-Franche-Comté et emblématique du parti pris de la politique régionale de santé pour « faire le choix de la prévention ».

De la stratégie nationale à la stratégie régionale

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la stratégie nationale de santé 2018-2022.

Début avril 2018, 25 mesures-phare ont été présentées par le Ministère pour que « la prévention devienne centrale dans toutes les actions qui visent à améliorer la santé ».

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté s'engagera résolument dans leur mise en œuvre.

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 comporte à ce titre une orientation pour « **faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé** ».

Prévention universelle, de proximité, thématique

La **prévention universelle**, qui concerne la population générale ou certains groupes, vise à **faire acquérir à chacun les compétences et les connaissances utiles pour préserver sa santé**.

Cette prévention universelle est transversale à plusieurs parcours de santé. Exemple : les recommandations en matière d'alimentation et d'activité physique du programme national nutrition santé (PNNS) ou du plan national « sport, santé, bien-être » visent non seulement à lutter contre l'obésité, mais également à prévenir certaines maladies chroniques comme le diabète, les maladies cardio-vasculaires, le cancer... et à favoriser un vieillissement en bonne santé.

Au-delà des campagnes nationales que l'ARS relaiera, la prévention universelle est portée par des acteurs tels que les collectivités territoriales, l'Education nationale, les autres services de l'Etat, les caisses d'assurance maladie, les associations de prévention ...L'ARS pourra accompagner les partenaires pour orienter les actions en cohérence avec les priorités régionales. Elle soutiendra les projets innovants.

L'Agence s'attachera aussi à favoriser une **prévention de proximité**, notamment à travers les contrats locaux de santé (CLS) qui déclinent la politique régionale de santé à l'échelle des territoires, mais aussi en prenant appui sur des maisons de santé pluriprofessionnelles, des centres de santé ou des acteurs de prévention financés par l'ARS.

La politique de **prévention est également thématique**, lorsqu'il s'agit de promouvoir la vaccination ou l'éducation thérapeutique.

1 500 décès évitables chaque année en Bourgogne-Franche-Comté

Parmi les **5 000 décès prématurés** survenant chaque année en Bourgogne-Franche-Comté, plus de 1 500 **seraient évitables** du fait de **modifications des comportements individuels**, en particulier une réduction des comportements à risque et des addictions.

Avec 6,1 décès prématurés pour 10 000 habitants, évitables par la modification des comportements individuels, la région affiche une surmortalité par rapport à la France métropolitaine (5,7 décès prématurés pour 10 000 habitants).

Des disparités sont observées entre les départements : la Nièvre, l'Yonne, la Saône-et-Loire, le Jura et la Haute-Saône affichent une surmortalité, tandis que la Côte-d'Or présente un taux significativement inférieur au taux de France métropolitaine.

Mortalité prématurée évitable par modification des comportements individuels dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

Modification des comportements individuels		
	Effectif	Taux
Côte-d'Or	238	5,0*
Nièvre	170	8,2*
Saône-et-Loire	314	6,2*
Yonne	223	7,1*
BOURGOGNE	945	6,3*
Doubs	254	5,6
Jura	141	6,1
Haute-Saône	138	6,3*
Territoire de Belfort	69	5,6
FRANCHE-COMTE	603	5,9
BFC	1 548	6,1*
France métropolitaine	31 426	5,7

Des chiffres qui confirment l'intérêt à agir

- 28,6% de fumeurs chez les 18-75 ans en Bourgogne-Franche-Comté, contre 26,9% à l'échelle nationale
- 15,5% d'usagers réguliers d'alcool à 17 ans (12,3% au niveau national)
- 15% des adultes obèses (même proportion à l'échelle nationale)
- 2 200 décès liés aux particules fines
- 3 200 enfants bénéficiaires d'un projet d'accueil individualisé (PAI) pour asthme en milieu scolaire
- 2 100 enfants bénéficiaires d'un PAI pour allergie.

La prévention universelle : des environnements et des pratiques favorables à la santé

-Le Projet Régional de Santé vise à **structurer une offre en matière de prévention universelle cohérente sur l'ensemble du territoire, grâce à un Réseau régional d'appui en prévention et promotion de la santé (RRAPPS).**

Ce réseau, opérationnel à fin 2018, en mobilisant les acteurs régionaux et territoriaux de la prévention financés par l'ARS, organisera l'offre en fonction des priorités régionales et l'adaptera aux besoins spécifiques de certains groupes.

-Le PRS prévoit également **des programmes de développement des compétences psychosociales** pour apprendre aux enfants à dire non et les rendre autonomes par rapport aux décisions pouvant avoir un impact sur leur santé. Ce travail est conduit en lien avec l'Education nationale.

-**Le Projet Régional mobilise aussi les collectivités et les entreprises pour la promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique ou encore la prévention du tabagisme.**

40 collectivités ont déjà signé avec l'ARS la charte du programme national nutrition santé (PNNS) et s'engagent à promouvoir des actions pour faciliter les choix alimentaires et la pratique d'activité physique favorables à la santé. L'ARS, elle-même labellisée, assure la promotion du label **entreprise active** du PNNS.

-**A échéance du PRS, 80 % des maisons et centres de santé devront conduire des actions de prévention.**

Focus : Le sport santé

Depuis mars 2017, les médecins peuvent prescrire de l'activité physique adaptée aux patients en affection de longue durée (ALD) nécessitant d'être accompagnés dans leur reprise d'activité physique.

Plus qu'un enjeu dans la prise en charge des maladies chroniques, le développement du sport santé représente également un enjeu pour la prévention de la perte d'autonomie et une source de bien-être.

L'ARS et la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) ont établi leurs orientations dans un **plan régional sport santé 2016-2020** qui fixe trois objectifs :

- **développer le sport santé auprès des populations prioritaires au travers du soutien à des dispositifs** tels que le parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS) pour les personnes malades chroniques, ou Activ'santé pour les personnes en situation de précarité ou de perte d'autonomie ;
- **promouvoir et coordonner le sport santé auprès des professionnels** du milieu sportif ou du milieu de la santé (formations, documents de support...)
- **structurer le dispositif du sport santé** autour du Réseau Sport Santé. Ce Réseau actuellement porté par le Comité Régional Olympique, développe des outils régionaux (espace collaboratif « **Espace** », pour les professionnels de santé), fait des liens entre les professionnels, déploie des créneaux du dispositif régional de « sport sur ordonnance » (PASS), via un conventionnement avec des clubs sportifs, des collectivités territoriales et des maisons de santé pluridisciplinaires...

Destiné aux publics malades chroniques, ce parcours d'accompagnement sportif pour la santé offre une possibilité de pratique individualisée à chaque patient, à travers des activités encadrées et sécurisées.

Les moyens mis en œuvre par le Réseau :

- un certificat médical de prescription de l'activité physique adaptée pour le médecin ;
- une aide à l'orientation de patients vers des structures sportives adaptées ;
- un accompagnement du patient dans sa reprise d'activité à travers un suivi individualisé ;
- une aide financière pour l'adhésion sportive ;
- un encadrement par des professionnels du sport formés ;
- une évaluation régulière de la qualité et de l'efficacité de cette prise en charge au moyen de tests de la condition physique.

La prévention des risques environnementaux

La politique santé environnement est partie intégrante du PRS. Elle vise à offrir à chacun un environnement sain et favorable à sa santé.

Arrêté l'an dernier par l'ARS, la Région et la Préfecture de Région, le Plan Régional Santé Environnement 3 2017-2021 définit les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre collectivement, en particulier pour réduire les inégalités de santé sur notre territoire. Le plan compte 5 axes en faveur d'un environnement favorable à la santé des habitants de Bourgogne-Franche-Comté, sur de nombreuses thématiques :

- **L'eau dans son environnement et au robinet**
- **Habitats et environnement**
- **Qualité de l'air extérieur et santé**
- **Cadre de vie et urbanisme favorable à la santé**
- **Dynamiques territoriales et synergies d'acteurs**

En savoir plus : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/sortie-du-plan-regional-sante-environnement-prse3>

La prévention dans les 13 parcours de santé

13 parcours ont été identifiés comme prioritaires dans le Projet Régional de Santé et prévoient une série d'actions transversales pour aborder une thématique de santé ou une population.

Tous comportent évidemment une dimension prévention. Quelques exemples :

1. Personnes âgées : programme **Bons jours**, ateliers mémoire, alimentation, sommeil... portés par le GIE IMPA qui fédère la CARSAT, les MSA ainsi que la Sécurité Sociale des Indépendants.

2. Handicap /une réponse accompagnée pour tous : actions autour de la santé bucco-dentaire, la lutte contre les addictions en partenariat avec les CSAPA, la nutrition/activités physiques, ou la vie affective et sexuelle ...

3. Précarité-vulnérabilité : développement du **dépistage des maladies infectieuses** et de leur prévention par le biais de la vaccination dans les lieux d'accueil des publics précaires...

4. Santé mentale et psychiatrie : prise en charge du mal-être au sein des **8 Maisons des adolescents de la région**.

5. Cancer (voir aussi focus sur les dépistages).

6. Diabète : suite de l'expérimentation du **dépistage dans les officines...**

7. Maladies cardiovasculaires : actions sur les facteurs déclencheurs liés à l'environnement, développement de **l'auto-mesure tensionnelle...**

8. Neurologie : actions sur les **facteurs de risque** (tabagisme, sédentarité, hypertension artérielle...)

9. Nutrition santé : **labels entreprises et collectivités territoriales actives du PNNS, développement du sport santé**, etc

10. Maternité-parentalité : meilleur dépistage des situations **de vulnérabilité psychologique de la femme et/ou du nouveau-né** dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité.

11. Développement de l'enfant : fort partenariat avec l'Education nationale, en particulier pour le **repérage des troubles de l'apprentissage et du langage**.

12. Adolescents et jeunes adultes : promotion du **PASS Santé Jeunes** et tous ses partenaires sur le terrain (<http://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/>).

13. Addictions : mois sans tabac, renforcement des **consultations jeunes consommateurs (CJC)**, formation des professionnels de santé libéraux et des médecins du travail au **repérage précoce des consommations excessives**, développement des téléconsultations en addictologie...

Prévention de proximité et prévention thématique : Des actions ciblées avec les acteurs locaux

Côté prévention, le PRS Bourgogne-Franche-Comté, c'est encore :

- Un volet prévention dans 100 % des contrats locaux de santé (CLS) à échéance du projet ;
- Une journée régionale de prévention tous les 2 ans ;
- Un projet vaccination dans au moins 50 % des maisons de santé pluri-professionnelles ;
- L'éducation thérapeutique du patient : formation des professionnels et organisation des programmes en ambulatoire et en hospitalier.

Le renforcement de certains dépistages

Concernant le dépistage organisé du cancer du côlon, avec un taux de 39,4% pour la campagne 2016-2017, contre 33,5% France entière, la Bourgogne-Franche-Comté s'est classée deuxième région après Pays de Loire.

Sur le **dépistage du cancer du sein** pour cette même période, la BFC est la quatrième région française, avec un taux de 56,1% contre 50,2% France entière.

Le PRS prévoit le renforcement de ces dépistages sous la conduite d'un **seul opérateur régional qui prendra le relais des cinq structures de dépistage actuelles, au 1^{er} janvier 2019.**

Le dépistage du cancer du col de l'utérus prévu à l'échelle nationale sera par ailleurs lancé.

Un nouvel acteur de la prévention et de la promotion de santé grâce au service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé permettra de diffuser sur le territoire des interventions de prévention organisées et encadrées par les universités et les instituts de formation, dans le cadre du cursus de formation obligatoire des étudiants en santé.

Environ **2 000 futurs médecins, sages-femmes, pharmaciens, infirmiers....** participeront au soutien de ces missions de prévention dès la rentrée 2018 dans notre région.

Dans un premier temps, le service sanitaire s'effectuera prioritairement auprès des élèves dans les collèges, les lycées et les universités. Mais le service sanitaire a également vocation à se déployer dans les EHPAD, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les prisons, les structures médico-sociales, les entreprises publiques et privées...

A titre d'exemple, les étudiants du service sanitaire pourront aller :

- dans les écoles pour sensibiliser aux addictions ;
- dans les universités, alerter les étudiants pour sensibiliser sur les enjeux sanitaires autour de la sexualité, ou encore sur les dangers de l'abus d'alcool ;

En Bourgogne-Franche-Comté le comité régional de pilotage de ce service sanitaire sera installé le 8 juin prochain, en présence de représentants des rectorats, des universités, etc.